

**A la rencontre des résidents et professionnels sur les établissements....**

La gouvernance associative en lien avec le Directeur Général et Directeurs des dispositifs, s'inscrit en ce premier semestre, dans une visite des établissements. Les premiers échanges se sont déroulés avec les professionnels en responsabilité et les personnes accueillies dans le cadre des reconstructions en cours.



**Unité de Vie Les Bambous FDV St Médard à Lahage :**

<https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZM4ofXZUtj7ZCVYOlgF0F2Vt9vPXTo7n6fa3RL1X&label=Download%20link%20-%20sent%20via%20email#>



**Unité de Vie « La Fabrique » FDV St-Médard à Rieumes :**

<https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZh8ofXZUtj7Za8xAJztMkE541O4r7TNcgkFfhKAV&label=Download%20link%20-%20sent%20via%20email#>



**Unité de Vie « Au fil de l'eau » FDV St Médard à Peyssies :**

<https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZR4ofXZUtj7ZPEBff7C9IWhe1VIB0XYrnSQQrGQk&label=Download%20link%20-%20sent%20via%20email#>

Les rencontres sont loin d'être terminées avec la planification des visites de l'ensemble des sites de l'AJH !

Info +

**CDU** : L'AJH est représentée par Mme Michèle Benesse, Secrétaire générale AJH, à la CDU de la Clinique Occitanie de Muret et par Mme Maïté Casagrande, Administratrice AJH, à la CDU des Hôpitaux de Muret (et membre de leur conseil de surveillance).

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/composition-et-missions-de-la-cdu>

**AAH** : Retraités, faites valoir votre droit au complément de ressources !



La CAF n'a pas le droit de supprimer le complément de ressources aux allocataires de l'AAH prenant leur retraite.

[https://www.faire-face.fr/2021/02/23/aah-retraites-faites-valoir-votre-droit-au-complement-de-ressources/?fbclid=IwAR1W3tNUGvUs9\\_2wmWe01o0Pt6BqSeE2Jxb7L-h4ZHkK591t2ujQFeXCoko](https://www.faire-face.fr/2021/02/23/aah-retraites-faites-valoir-votre-droit-au-complement-de-ressources/?fbclid=IwAR1W3tNUGvUs9_2wmWe01o0Pt6BqSeE2Jxb7L-h4ZHkK591t2ujQFeXCoko)

**Aide à la parentalité pour les personnes en situation de handicap**

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap peuvent bénéficier d'aides supplémentaires dans le cadre de la prestation de compensation du handicap : un forfait mensuel pour le financement d'aide humaine et un forfait ponctuel pour le financement d'aides techniques.

[https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/laide-a-la-parentalite-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap?fbclid=IwAR0GVTEKNqQo4-tNeoaoAPYCb3gTJKYKWCbq\\_0j9PJJumdsGKOJNeURdQek](https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/laide-a-la-parentalite-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap?fbclid=IwAR0GVTEKNqQo4-tNeoaoAPYCb3gTJKYKWCbq_0j9PJJumdsGKOJNeURdQek)



[L'aide à la parentalité pour les personnes en situation de handicap](https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/laide-a-la-parentalite-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap?fbclid=IwAR0GVTEKNqQo4-tNeoaoAPYCb3gTJKYKWCbq_0j9PJJumdsGKOJNeURdQek)

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap peuvent bénéficier d'aides supplémentaires dans le cadre de la prestation de compensation du handicap : un forfait mensuel pour le financement d'aide humaine et un forfait ponctuel pour le financement d'aides techniques.

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

## Violences sexuelles : handicap, l'angle mort de la justice

Quelle justice pour les personnes handicapées victimes de violences sexuelles ?

Solenne Brugère, avocate, souligne que la sensibilisation de la profession est primordiale et souhaite créer une équipe experte dans l'accompagnement de ce public.

[https://informations.handicap.fr/a-violences-sexuelles-handicap-angle-mort-justice-30403.php#at\\_medium=email&at\\_emailtype=retention&at\\_campaign=1&at\\_send\\_date=20210304](https://informations.handicap.fr/a-violences-sexuelles-handicap-angle-mort-justice-30403.php#at_medium=email&at_emailtype=retention&at_campaign=1&at_send_date=20210304)

TRES BELLE PRESENTATION de l'ESAT de l'AJH :

Bravo à toute l'équipe !



L'ESAT Les Pins est un établissement médico-social dont le but est l'insertion sociale et professionnelle géré par l'AJH. Cette dualité constitue le fondement même de l'ESAT : aucun des deux aspects ne saurait disparaître sans que la vocation de l'établissement ne soit altérée.

Diverses vidéos vous permettront de découvrir ou redécouvrir cet établissement :

+1<sup>ère</sup> vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=7YVpPro-EaY>

+2<sup>ième</sup> Vidéo <https://www.youtube.com/channel/UCMPZ56MbX1m8UpuPIKQxXfw>

**Restez en contact**

[www.ajh.fr](http://www.ajh.fr)

<https://www.facebook.com/AJH31/>

AJH – CHATEAU DE LAHAGE – 31370 LAHAGE

Téléphone : 05 61 91 59 64 – Mail : [asso.ajh@ajh.fr](mailto:asso.ajh@ajh.fr) – Association Loi 1901 affiliée à l'UNAPEI